



Neige et froid : une nécessaire solidarité

Par ce petit mot, je souhaite apporter à chacun d'entre vous quelques précisions sur l'épisode neigeux que nous venons de vivre.

Je voudrais rappeler quelques points d'information :

- ✓ le service d'astreinte neige de la commune a été déclenché Dimanche 5 Février au début des chutes de neige. **A partir de 5h30 jusqu'à 15h, l'équipe a procédé au salage et raclage des côtes et rues principales (3 personnes)**
- ✓ du Lundi 6 au Jeudi 9, ce sont **11 salariés de la commune qui ont poursuivi les opérations de salage, de sablage, de dégagements d'espaces publics et des voiries communales**
- ✓ ce sont **15,4 tonnes de sel** qui ont été répandues sans compter le sable sur les **42 kilomètres de voiries** communales et de la zone d'activité.
- ✓ le coût de l'opération est à ce jour de près de **11 000 €** comprenant les salaires et charges afférentes (5 500 €), le sel (2 750 €), le sable, l'amortissement du matériel et divers.

En espérant avoir répondu aux questionnements parfois agacés ou impatients de certains ridellois, en indiquant que le salage n'a plus d'effet lorsque les températures sont **inférieures à - 6°**, je tiens à préciser que la solidarité s'exprime par le nettoyage de l'espace public devant sa propriété, ce nettoyage s'impose lorsque les conditions climatiques sont majeures ou exceptionnelles, en particulier lors de chutes de neige. **Les articles 1382 et 1383 du code civil** précisent la responsabilité des propriétaires en cas de négligence avérée, le maire quant à lui, au titre **de l'article 2122 - 28 du code général des collectivités territoriales**, doit ordonner les mesures nécessaires à la sûreté et la commodité de passage. C'est donc bien la conjugaison des actions menées par la commune et les propriétaires, qui doit permettre de répondre le plus efficacement possible à ces périodes de gêne exceptionnelle. Je voudrais enfin profiter de ce petit article pour inviter chacun d'entre vous à informer la mairie si vous constatez des difficultés particulières chez certaines personnes âgées, dans des familles en précarité, et ce, afin que nous puissions intervenir au titre de la solidarité municipale via le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale).

Le Maire, Michel VERDIER



INTERVENTION D'URGENCE.

Certains d'entre vous ont peut être remarqué qu'un morceau du coteau le long de la déviation, du côté Nord Est, c'est-à-dire sous la résidence vacances était effondré depuis plusieurs mois.

Cet effondrement avait mis à jour sur une trentaine de mètres le réseau d'alimentation en eau de l'ensemble de la ville, réseau qui part du château d'eau au lieu dit les Fontaines, pour longer ensuite le coteau sur quelques centaines de mètres et traverser sous la déviation D 751 pour rejoindre le haut de la rue Grévy. Ce réseau est doublé du réseau de remplissage du château d'eau par surpression depuis le forage situé derrière la caserne des pompiers jusqu'au dit château d'eau.

Le conseil général d'Indre et Loire avait alors procédé au cours de l'été 2011 à la réparation du dit coteau. Un nouvel effondrement est réapparu à l'automne puis début Janvier.

La mise à jour de ce tuyau PVC conducteur de l'alimentation en eau de la ville risquant de geler au regard des fortes baisses continues de température, la commune a décidé de procéder à la mise en place d'une protection d'urgence de ce réseau. Cela a consisté à construire un grand caisson en bois autour de ce tuyau, caisson fixé par pieux au talus, puis de remplir ce caisson de 20 m3 de plaquettes de bois de chauffage et de fermer le tout par l'agrafage d'un film polyane .

La recherche de responsabilité est en cours entre la commune, le conseil général, et le constructeur de la résidence vacances dont les eaux de vidage du bassin d'orage ont rendu instable le coteau.

Les expertises permettront amèneront peut être à rechercher une solution différente pour le parcours de ces deux réseaux indispensables pour l'ensemble de la ville.



Elections conseil municipal des jeunes 2012/2014

A NOTER DANS VOS AGENDAS

Election le 17 Mars 2012

A La mairie d'AZAY LE RIDEAU

De 9h à 12h

Fin de dépôt des candidatures : 14 Mars 2012

Campagne électorale : Jusqu'au 16 Mars 2012

Toutes les informations concernant le CMJ sont à

Consulter sur le site Internet de la commune :

www.azaylerideau.fr, (onglet CMJ)

Mairie D'AZAY LE RIDEAU, 2, place de l'Europe

37190 AZAY LE RIDEAU

Tel : 02 47 45 42 11



Ecole de musique

L'école municipale de musique d'Azay accueille depuis la rentrée les enfants de Vallères ; cette collaboration entre les deux communes s'est finalisée par la signature d'une convention de partenariat courant octobre dernier.

A ce jour, **120 enfants fréquentent l'école**, cependant il reste des places disponibles pour l'enseignement du **Violon**, (une place), **du piano** (une place), de la **clarinette**, (1 place), des **percussions** (2 places). Un créneau **d'éveil musical pour les enfants âgés de 5 – 6 ans** est disponible le samedi matin.

Si vous êtes intéressé, vous pourrez vous adresser au secrétariat de mairie ou par téléphone : 02 47 45 42 11 ou accueil.mairie@azaylerideau.fr

EN BREF-EN BREF-EN BREF

➤ **Thé dansant de l'UNC/AFN :**

L'association U.N.C/A.F.N Azay le Rideau/Cheillé organise un Thé Dansant le **dimanche 26 Février**, à partir de 14h30 dans la salle polyvalente. Animation assurée par: CHANTAL SOULU, véritable femme orchestre.
Réservation tel: 02.47.45.42.64.

➤ **Loto du SCAC:**

Le SCAC organise son loto le Dimanche 19 février à 14 h, à la salle polyvalente.

➤ **Conseil municipal :**

Le prochain conseil municipal se tiendra salle des mariages le **28 février à 20h. Ordre du jour** : acquisition d'un immeuble, contrat d'architecte pour la médiathèque, projet de territoire intercommunal, maintien du RASED pour la rentrée scolaire 2012/2013, questions diverses.

➤ **Visite théâtralisée au chateau :**

Pour les familles et les enfants : « **le miroir de Mélusine** », les 17, 19, 21, 22, 24, 26,28 et 29 février et 2, 4, 6,10 et 11 mars à 15h (durée 1h30). Renseignements au 02.47.45.68.66 ou 62.

Bibliothèque : le portage du livre à domicile est opérationnel.

Si vous ne pouvez pas aller à la bibliothèque, les livres viendront à vous. Le conseil municipal avait voté la mise en place d'un service de portage des livres à domicile, il est désormais opérationnel.

« La bibliothèque à domicile est un moyen de prévenir et de rompre l'isolement et permet de rapprocher chaque Ridellois de ce service public qu'est l'accès à la culture », explique Michel Verdier, maire d'Azay-le-Rideau. Ce nouveau service vous permettra d'emprunter jusqu'à 8 documents : romans - dont certains sont en gros caractères - revues, documentaires, etc. Pour en bénéficier, il suffit de téléphoner à la bibliothèque et demander Anne-Isabelle qui aidera chacun à choisir ce qui lui plaît et viendra apporter ces livres à domicile. Ils pourront être gardés pendant trois semaines. Le port des livres est gratuit, il suffit de s'abonner à la bibliothèque.

Tél. 02.47.45.23.32. Tarif abonnement : adultes 12 € par an. Gratuit pour les enfants de 0 à 18 ans, les étudiants, chômeurs, Rmistes.



Photo NR©